

### Reprise de la séance.

M. O. TURGEON (Gloucester) (N.-B.): Ce n'est pas mon intention de discuter les particularités de la proposition en délibération. Comme vous ne l'ignorez pas, je n'ai jamais été un obstructionniste en cette Chambre. Vous avez siégé vous-même, monsieur l'Orateur, durant les années où j'ai fait partie de cette Chambre, et vous savez que les occasions où j'ai pris la parole étaient toujours celles où je croyais qu'il y allait de mon devoir de le faire, vis-à-vis de mes électeurs et de mon pays, et comme représentant de cette Chambre. Je n'ai jamais, non plus, pris part à la discussion de règles et d'usages parlementaires et de question de détail, laissant ces discussions à de plus renseignés que moi sur ces matières et qui avaient reçu pour cela un meilleur entraînement. Je considère qu'il est de mon devoir envers cette Chambre de discuter les raisons et les objets de la modification du règlement en ce moment soumise à la Chambre, et les conséquences qui découleront de l'adoption de ces modifications. Je considère que mon devoir est aussi de parler de la même manière en laquelle cette résolution a été soumise à la Chambre.

Nous savions tous depuis quelques jours que nous pouvions nous attendre à ce qu'un bill de clôture quelconque serait déposé devant cette Chambre; le premier ministre avait donné avis de cette résolution et par conséquent nous étions prêts à apprendre quelque chose qu'il nous aurait peut-être répugné d'accepter. Mais nul membre de cette Chambre, depuis le très honorable chef de l'opposition jusqu'au plus humble député, ne s'attendait à être témoin d'une scène comme celle que nous avons vue se dérouler ici mercredi, lorsque cette résolution fut présentée et imposée à cette Chambre. Venant d'une des petites provinces du Dominion, des Provinces maritimes, un des plus petits groupes de la Confédération, j'ai été plus frappé par l'amendement proposé que la plupart de mes collègues.

Les Provinces maritimes, ont toujours tenu aux droits des minorités, droits consacrés par l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Dans les Provinces maritimes, abstraction faite du culte ou de la situation sociale, sommes tous dans la minorité, et nous avons toujours attaché un grand poids aux garanties données par les auteurs de la confédération, à ces grands principes pour lesquels avaient lutté Joseph Howe, en Nouvelle-Ecosse et Wilmot, au Nouveau-Brunswick. Nous avons compris que quelle grande que soit la prospérité de l'Ouest, les populations de l'Est, formant la minorité, pourraient toujours compter sur la bonne volonté et la générosité de la majorité. Nous ne pouvions prévoir à ce qu'un pre-

mier ministre venant des Provinces maritimes—et nous en comptons d'autres, originaires de ces provinces, sir Charles Tupper et sir John Thompson—présenterait à la Chambre une résolution comme celle-ci, de la manière dont celle-ci nous a été présentée.

Quelques journaux de la capitale, notamment le "Journal" ont parlé d'émeutes qui auraient eu lieu à la Chambre des communes. S'il y a eu émeutes ici, j'aimerais qu'on me le dise, où elles ont commencé; je demanderais au chef du ministère ou à ses collègues, si elles n'ont pas commencé dans l'enceinte de la salle du conseil en octobre dernier, lorsque l'honorable M. Monk, ministre des Travaux publics, membre du cabinet du premier ministre, trouvant que le Gouvernement ne tenait pas ses engagements et ses promesses faites envers le peuple de sa province, enfonça la porte, brisa ses serrures et ses chaînes et quitta le Gouvernement.

Dans les quarante dernières années nous n'avons jamais douté de la prépondérance définitive de l'Ouest, due à sa grande augmentation de population. J'ai toujours soutenu que nous n'avons rien à craindre de l'Ouest et qu'un député vienne du Yukon, ou de l'Alberta ou de la Colombie-Anglaise, du moment qu'il entre dans le sanctuaire de la nation canadienne, il devient du coup le champion de la liberté, des franchises et de l'autorité britanniques et ainsi nous étions convaincus que les provinces de l'Est n'avaient rien à craindre de la prépondérance de l'Ouest. Il se peut que je sois encore autorisé à entretenir cette opinion, et que l'Est ait plus à craindre du manque de mémoire de nos anciens amis et voisins, de leur manque de foi aux promesses faites au peuple par leurs prédécesseurs. J'ai été heureux de vanter les bonnes qualités du ministre de la Marine et des Pêcheries, comme citoyen et comme homme public. Permettez-moi de dire que l'attitude du premier ministre et du ministre de la Marine et des Pêcheries, mercredi dernier, a blessé mes sentiments plus que ceux de mes collègues parce que ces ministres représentent les petites provinces auxquelles on avait promis protection, et la meilleure protection, c'est la liberté de la parole. La minorité a été obligée de lutter pour ces droits et ces privilèges qui nous avaient été scrupuleusement garantis par l'acte de la confédération, et nous avons dû les obtenir de la bonne volonté de la majorité. Nous aurions pu attendre une clôture quelconque, comme celle en vogue au parlement britannique ou au congrès des Etats-Unis. Mais il n'y a pas de comparaison à établir entre le Parlement canadien et celui de la Grande-Bretagne ou le congrès des Etats-Unis. Nous avons dans cette Chambre des droits qui méritent le respect, et jamais les Provinces maritimes n'auraient demandé leur